

**Centre de services
scolaire de la
Beauce-Etchemin**

Québec 

**ÉTATS FINANCIERS
Pour l'exercice clos le 30 juin 2021**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
État des résultats et de l'excédent accumulé	5
État de la situation financière	6
État de la variation de la dette nette	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-28

Rapport de la direction

Les états financiers du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin pour l'exercice clos le 30 juin 2021, portant la signature électronique 3316474759, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

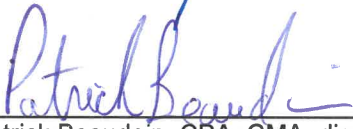
La direction du Centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

La direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et elle approuve les états financiers. Elle est assistée dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Lemieux Nolet, auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Lemieux Nolet peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Fabien Giguère, directeur général



Patrick Beaudoin, CPA, CMA, directeur des ressources financières

Québec, le 12 octobre 2021

TRAFICS 2020-2021

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Ministère de l'Éducation

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin

Rapport de l'auditeur indépendant

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (ci-après « le centre de services scolaire ») portant la signature électronique 3316474759, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2021, l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 7 à 275, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes et les renseignements complémentaires.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit à la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints portant la signature électronique 3316474759 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du centre de services scolaire au 30 juin 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin a comptabilisé au 30 juin 2021, à l'état des résultats et à l'état de la situation financière, une subvention à recevoir du gouvernement du Québec afférente à la provision relative aux offres salariales du gouvernement et à l'équité salariale, pour lesquelles la subvention n'a pas été autorisée par le gouvernement au 30 juin 2021. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transferts (norme comptable canadienne pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin satisfait aux critères d'admissibilité. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement (note 21).

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives et que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le centre de services scolaire ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du centre de services scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du centre de services scolaire.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du centre de services scolaires à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le centre de services scolaire à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit, ainsi que nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Lemieux Nolet*¹

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Lévis (Québec)
Le 12 octobre 2021

¹ Par CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique no A124890

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ
pour l'exercice clos le 30 juin 2021

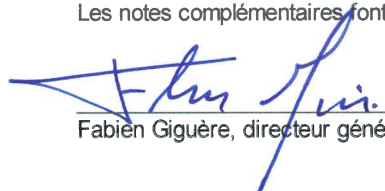
	2021		2020
	Budget (redressé)	Réel	Réel (redressé)
	\$	\$	\$
REVENUS (note 4)			
Subvention de fonctionnement du Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)	199 603 680	223 067 620	191 911 711
Subvention d'investissement	1 387 636	902 785	1 734 982
Autres subventions et contributions	431 041	569 677	836 018
Taxe scolaire	10 371 305	10 506 133	17 456 153
Droits de scolarité et frais de scolarisation	1 421 192	1 167 438	899 862
Ventes de biens et services	11 720 787	11 064 909	11 660 276
Revenus divers	1 162 168	2 306 595	2 516 842
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	10 861 109	11 840 622	10 173 830
	236 958 918	261 425 779	237 189 674
CHARGES (note 5)			
Enseignement et formation	105 948 452	109 649 368	108 635 590
Soutien à l'enseignement et à la formation	59 780 104	58 399 264	57 032 396
Services d'appoint	28 042 481	28 953 901	26 269 895
Activités administratives	9 072 655	8 742 920	8 738 629
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	26 463 738	28 316 465	25 719 315
Activités connexes	7 651 488	22 072 500	8 372 242
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	-	(147 360)	794 736
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	98 041	(3 062)
	236 958 918	256 085 099	235 559 741
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	-	5 340 680	1 629 933
Excédent accumulé au début de l'exercice	20 629 587	20 629 587	18 999 654
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (note 3)	-	(187 283)	(187 283)
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	20 629 587	25 782 984	20 442 304

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 au 30 juin 2021

	2021	2020
	\$	(redressé) \$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	696 816	-
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 6)	34 461 724	23 892 185
Subvention d'investissement à recevoir (note 7)	232 645 029	195 652 039
Taxe scolaire à recevoir	255 407	448 341
Débiteurs (note 8)	3 117 534	2 582 892
Stocks destinés à la revente	2 982	8 228
	271 179 492	222 583 685
PASSIFS		
Découvert bancaire	-	1 532 364
Emprunts temporaires (note 9)	13 000 000	13 500 000
Créditeurs et frais courus à payer (note 10)	39 098 422	25 416 723
Subvention d'investissement reportée (note 11)	206 154 830	166 708 410
Revenus perçus d'avance (note 12)	1 674 372	1 593 201
Provision pour avantages sociaux (note 13)	10 399 752	10 547 112
Dettes à long terme à la charge du centre de services scolaire (note 14)	4 815 619	5 188 799
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 15)	185 082 747	164 379 499
Autres passifs (note 16)	12 208 174	925 557
	472 433 916	389 791 665
DETTE NETTE	(201 254 424)	(167 207 980)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 17)	224 961 161	186 022 024
Stocks de fournitures	953 475	811 094
Charges payées d'avance	1 122 772	817 166
	227 037 408	187 650 284
EXCÉDENT ACCUMULÉ	25 782 984	20 442 304
Obligations et droits contractuels (note 18)		
Éventualités (note 19)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.


 Fabien Giguère, directeur général

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
pour l'exercice clos le 30 juin 2021

	2021		2020
	Budget	Réel	Réel
	(redressé)		(redressé)
	\$	\$	\$
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(135 833 142)	(167 020 697)	(158 040 424)
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (note 3)	-	(187 283)	(187 283)
Solde redressé	(135 833 142)	(167 207 980)	(158 227 707)
Excédent de l'exercice	-	5 340 680	1 629 933
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(33 485 283)	(50 450 186)	(21 062 075)
Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable	-	(910 905)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	11 248 994	11 759 691	10 572 944
Perte sur disposition d'immobilisation corporelles	-	98 041	(3 062)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	-	-	10 000
Réductions de valeur d'immobilisations corporelles	-	564 222	-
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(22 236 289)	(38 939 137)	(10 482 193)
Variation due aux stocks et aux charges payées d'avances	-	(447 987)	(128 013)
Augmentation de la dette nette	(22 236 289)	(34 046 444)	(8 980 273)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(158 069 431)	(201 254 424)	(167 207 980)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
 pour l'exercice clos le 30 juin 2021

	2021	2020
	\$	(redressé) \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	5 340 680	1 629 933
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Créances douteuses	13 973	19 394
Provision pour avantages sociaux	(147 360)	794 736
Stocks et charges payées d'avance	(447 987)	(128 013)
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	(11 840 622)	(124 108)
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	115 249	114 496
Amortissement et réduction de valeur des immobilisations corporelles	12 323 913	10 572 944
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	98 041	(3 062)
Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement	19 840 946	1 265 169
Terrains reçus à titre gratuit	(181 200)	-
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(11 718 000)	(11 187 000)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	13 397 633	2 954 489
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(42 774 774)	(20 175 051)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	-	10 000
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	(42 774 774)	(20 165 051)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	32 479 501	18 840 000
Remboursement des dettes à la charge du CSS	(373 180)	(362 732)
Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	(500 000)	(2 000 000)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	31 606 321	16 477 268
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	2 229 180	(733 294)
Trésorerie au début de l'exercice	(1 532 364)	(799 070)
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	696 816	(1 532 364)
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à :	469 464	673 650 \$
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à :	55 488	139 918 \$

La trésorerie à la fin comprend l'encaisse et le découvert bancaire.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2021

1. STATUTS CONSTITUTIFS

Le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (le Centre de services scolaire) est constitué en vertu des décrets 1014-97 et 1674-97 émis respectivement en date du 13 août 1997 et du 17 décembre 1997 par le gouvernement du Québec. Il a débuté ses opérations le 1^{er} juillet 1998. Le Centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3) et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique, au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Centre de services scolaire utilise le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Centre de services scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, la provision pour avantages sociaux futurs et la provision relative aux offres salariales du gouvernement. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits dont ils découlent ont lieu. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MEQ sont constatées dans la période où le Centre de services scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 30 juin 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives et de certaines allocations pour lesquelles le MEQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le Centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles qui s'y rapportent.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés dans la période couverte par le rôle de perception et les impacts des modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisés lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus de ventes de biens et services et les revenus divers sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations corporelles pour la période.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats au poste « Activités connexes ».

Passifs

Revenus perçus d'avance

Les revenus perçus d'avance correspondent à des sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur.

Seules les allocations consenties aux fins du perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives sont constatées en revenus perçus d'avance.

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice du Centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à court terme des congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité et paternité) gagnés par les employés du Centre de services scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondants qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 30 juin 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période et sont destinés à être utilisés de façon durable pour la prestation de services ou la production de biens.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments	
Bâtiments et améliorations acquis avant le 1 ^{er} juillet 2008	35 ans
Bâtiments	20, 40 ou 50 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Améliorations majeures aux bâtiments	25, 30 ou 40 ans
Matériel et équipement	
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Autres équipements	15 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement de communication multimédia	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Équipements spécialisés	10 ou 20 ans
Réseaux de télécommunications	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisés.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique d'une entité exclue du périmètre comptable du gouvernement du Québec sont comptabilisées dans les immobilisations corporelles à leur juste valeur au moment de leur acquisition. La contrepartie est comptabilisée au passif à titre de contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations corporelles concernées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 30 juin 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Cette dépréciation doit être imputée aux résultats de la période au cours de laquelle elle est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Adoption d'une nouvelle norme comptable

Au cours de l'exercice, le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin a adopté la norme suivante :

Paielements de transfert

Le 9 mars 2021, le gouvernement du Québec a annoncé sa décision de modifier l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert. Cette modification entraîne une comptabilisation plus rapide des subventions à recevoir dans les états financiers du Centre de services scolaire puisqu'elle se fera sur la période de réalisation des travaux admissibles de l'organisation scolaire. Cette modification a été appliquée rétroactivement avec redressement des états financiers des exercices antérieurs.

Ainsi les modifications apportées au 1^{er} juillet 2019 consistent principalement à comptabiliser une subvention d'investissement à recevoir et une subvention d'investissement reportée. En contrepartie, la subvention – Financement relative aux immobilisations a été annulée.

Cette modification de méthode comptable a pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers :

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 30 juin 2021

3. MODIFICATION COMPTABLE (SUITE)

	2021	2020 (redressé)
	\$	\$
Actif financiers		
Subvention d'investissement à recevoir	232 645 029	195 652 039
Subvention de financement - immobilisations avant le 1er juillet 2008	-	(4 079 271)
Subvention de financement - immobilisations après le 1er juillet 2008	-	(26 432 261)
Passifs		
Subvention d'investissement reportée	206 154 830	166 708 409
Excédent (déficit accumulé) et actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice	(187 283)	(187 283)

Par ailleurs, cette modification de méthode comptable n'a aucun effet sur l'excédent (déficit) de l'exercice.

	2021	2020 (redressé)
	\$	\$
Revenus		
Subvention pour le service de la dette - Paiement de capital sur la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	-	(11 187 000)
Subvention - Financement	-	(597 704)
Subvention - Investissement	-	1 734 982
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	-	10 049 722
Excédent (déficit) d'exercice	-	-

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2021

4. REVENUS

	2021		2020
	Budget (redressé)	Réel	Réel (redressé)
	\$	\$	\$
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU MEQ			
Subvention de fonctionnement - jeunes - adultes - FP	152 644 094	209 407 013	153 550 400
Subvention d'équilibre (de péréquation)	34 591 146	-	26 656 231
Ajustement de la subvention de fonctionnement de l'année précédente et autres ajustements	-	1 694 301	103 379
Subvention pour le service de la dette	-	-	38 251
Intérêts à court et à long terme	4 409 481	4 528 213	4 509 957
Subvention pour le transport scolaire	7 958 959	7 635 238	7 050 703
Subventions reportées - provision pour perfectionnement conventionné et autres subventions de fonctionnement	-	(224 942)	(12 722)
Autres subventions du Ministère	-	27 797	15 512
	199 603 680	223 067 620	191 911 711
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	1 387 636	902 785	1 734 982
AUTRES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS			
Subvention du MTESS (FDMT) - formation professionnelle	150 000	113 473	256 834
Subvention du gouvernement provincial	281 041	387 722	475 629
Subvention du gouvernement fédéral	-	68 482	103 555
	431 041	569 677	836 018
TAXE SCOLAIRE			
Revenus tenant lieu de la taxe scolaire	20 533	20 480	35 401
Taxe scolaire - année courante	10 282 132	10 393 950	17 302 513
Taxe scolaire - années antérieures	68 640	91 703	118 239
	10 371 305	10 506 133	17 456 153
DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS DE SCOLARISATION			
Droits de scolarité pour les élèves venant de l'extérieur du Québec	-	69 176	71 843
Autres frais de scolarisation - effectifs adultes	67 000	26 767	69 749
Revenus - cours en formation professionnelle	1 229 192	1 056 947	644 739
Revenus - autres types de formation	125 000	14 548	113 531
	1 421 192	1 167 438	899 862
VENTES DE BIENS ET SERVICES			
Fournitures et matériel scolaire	865 512	1 256 645	1 093 510
Surveillance et transport du midi	186 281	211 501	200 506
Services de garde	7 021 297	5 302 384	4 999 738
Autres activités chargées aux usagers	1 340 050	1 029 886	2 579 438
Autres ventes de biens et services	2 307 647	3 264 493	2 787 084
	11 720 787	11 064 909	11 660 276
REVENUS DIVERS			
Intérêts, pénalités et frais de retard	95 000	55 488	139 917
Location d'immeubles ou de biens meubles	438 672	369 166	487 199
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	311 496	308 816	544 582
Terrains reçus à titre gratuit	-	181 200	-
Publicité et commandites	17 000	43 807	36 132
Prêts de service	300 000	1 348 118	394 385
Autres revenus	-	-	914 627
	1 162 168	2 306 595	2 516 842
AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE	10 861 109	11 840 622	10 173 830
	236 958 918	261 425 779	237 189 674

NOTES COMPLÉMENTAIRES
 au 30 juin 2021
5. CHARGES

	2021		2020
	Budget (redressé)	Réel	Réel (redressé)
	\$	\$	\$
ENSEIGNEMENT ET FORMATION			
Éducation préscolaire	9 062 609	10 027 710	9 766 765
Enseignement primaire	47 312 495	48 508 614	49 325 188
Enseignement secondaire général	28 902 241	29 636 345	28 369 096
Formation professionnelle	8 470 652	10 287 598	10 039 583
Enseignement particulier	6 733 409	7 365 279	7 136 996
Formation des adultes	5 467 046	3 823 822	3 997 962
	105 948 452	109 649 368	108 635 590
SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION			
Gestion des écoles et des centres	13 900 506	14 212 548	13 991 025
Moyens d'enseignement	4 254 504	5 012 579	4 776 134
Services complémentaires	23 787 169	22 884 410	20 992 983
Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	12 331 093	8 929 129	8 566 875
Animation et développement pédagogique	3 949 612	4 881 629	4 788 465
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	603 942	582 103	810 195
Activités sportives, culturelles et sociales	953 278	1 896 866	3 106 719
	59 780 104	58 399 264	57 032 396
SERVICES D'APPOINT			
Hébergement des élèves	-	-	(300)
Services alimentaires	280 449	245 821	235 523
Transport scolaire	16 853 936	17 760 083	15 278 545
Service de garde	10 908 096	10 947 997	10 756 127
	28 042 481	28 953 901	26 269 895
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES			
Conseil d'administration, conseil des commissaires	111 879	60 110	193 073
Gestion	6 729 992	6 553 513	6 409 308
Services corporatifs	2 159 547	2 094 452	2 076 603
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	71 237	34 845	59 645
	9 072 655	8 742 920	8 738 629

NOTES COMPLÉMENTAIRES
 au 30 juin 2021

5. CHARGES (suite)

	2021		2020
	Budget	Réel	Réel
	(redressé)		(redressé)
	\$	\$	\$
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS			
MEUBLES ET IMMEUBLES			
Entretien et amortissement des biens meubles	3 906 780	4 705 922	3 889 798
Conservation et amortissement des biens immeubles	11 628 713	12 362 955	11 218 043
Entretien ménager	5 497 043	6 490 219	4 995 543
Consommation énergétique	4 131 351	3 441 442	3 430 622
Location d'immeubles	398 578	397 493	405 235
Protection et sécurité	132 121	161 573	191 543
Construction et acquisition d'immeubles non capitalisables	-	-	(2 721)
Amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisable	769 152	620 815	1 591 252
Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables	-	136 046	-
	26 463 738	28 316 465	25 719 315
ACTIVITÉS CONNEXES			
Financement	4 834 002	5 030 033	4 943 447
Projets spéciaux	1 965 404	2 462 086	2 629 597
Rétroactivité	-	13 006 220	35 492
Droits de scolarité et ententes	-	176 590	302 772
Sécurité d'emploi	-	29 353	-
Variation des provisions	-	48 438	29 966
Prêts de services	780 112	1 274 173	373 594
Autres activités connexes	71 970	45 607	57 374
	7 651 488	22 072 500	8 372 242
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	-	(147 360)	794 736
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	98 041	(3 062)
	236 958 918	256 085 099	235 559 741

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 30 juin 2021

6. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR

	2021	2020 (redressé)
	\$	\$
MEQ		
Subvention de fonctionnement - Jeunes, adultes, FP et péréquation	32 642 192	16 635 188
Subvention - Service de la dette	1 464 600	1 541 318
Subvention pour le transport scolaire	295 585	(409 453)
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (FDMT)	279	6 510
Autres subventions	59 068	17 110
Subvention - Financement (avantages sociaux)	-	6 101 512
	34 461 724	23 892 185

7. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À RECEVOIR

	2021			
	Solde au début de l'exercice	Subvention de l'exercice	Encaissement et variation de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Subvention d'investissement à recevoir (Règles budgétaires)	195 244 206	48 817 243	11 718 000	232 343 449
Subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles (Autres que règles budgétaires)				
Gouvernement du Québec	371 708	795 585	865 713	301 580
Transferts d'autres gouvernements	-	2 577 000	2 577 000	-
Autres	36 125	-	36 125	-
	<u>407 833</u>	<u>3 372 585</u>	<u>3 478 838</u>	<u>301 580</u>
	<u>195 652 039</u>	<u>52 189 828</u>	<u>15 196 838</u>	<u>232 645 029</u>
	2020 (redressé)			
	Solde au début de l'exercice	Subvention de l'exercice	Encaissement et variation de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Subvention d'investissement à recevoir (Règles budgétaires)	184 698 766	21 732 440	11 187 000	195 244 206
Subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles (Autres que règles budgétaires)				
Gouvernements du Québec	441 312	-	69 604	371 708
Transferts d'autres gouvernement	-	-	-	-
Autres	176 125	-	140 000	36 125
	<u>617 437</u>	<u>-</u>	<u>209 604</u>	<u>407 833</u>
	<u>185 316 203</u>	<u>21 732 440</u>	<u>11 396 604</u>	<u>195 652 039</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES
 au 30 juin 2021

8. DÉBITEURS

	2021	2020 (redressé)
	\$	\$
Comptes à recevoir des usagers - Droits de scolarité	-	7 500
Autres comptes à recevoir des usagers	242 374	187 943
Avances à des employés du centre de services scolaire	10 705	5 267
Taxes à la consommation à recevoir	1 231 998	800 816
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme à recevoir	21 250	-
Autres ventes de biens et services	1 783 660	1 739 846
	3 289 987	2 741 372
Provision pour créances douteuses	(172 453)	(158 480)
	3 117 534	2 582 892

9. EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MEQ. L'ouverture de crédit autorisé est de 94 887 663 \$ (75 375 699 \$ au 30 juin 2020). Le Centre de services scolaire dispose d'une facilité de crédit sous forme d'emprunt bancaire qui n'est pas utilisée en date de fin d'exercice, qui porte intérêt au taux préférentiel de 2,45 % (2,45 % au 30 juin 2020) et qui est garantie par le MEQ. Les acceptations bancaires de 13 000 000 \$ (13 500 000 \$ au 30 juin 2020), échéant les 2 et 7 juillet 2021, portent intérêt à un taux de 0,71 % (0,82 % au 30 juin 2020) et sont garanties par le MEQ.

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2021	2020 (redressé)
	\$	\$
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	24 479 668	16 809 843
Fournisseurs	3 198 595	2 559 352
Comptes à payer et retenues sur contrats - Immobilisations	9 468 997	4 436 465
Intérêts courus sur les dettes à long terme à la charge du CSS	18 185	19 105
Intérêts courus sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	1 429 079	1 263 895
Congés sabbatiques	323 638	169 280
Dépôts de soumissions, de garanties et des usagers	180 260	158 783
	39 098 422	25 416 723

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 30 juin 2021

11. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE

	2021			
	Solde au début de l'exercice	Revenus constatés à titre de revenus reportés pour l'exercice	Revenus reportés constatés à titre de revenus pour l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE (RÈGLES BUDGÉTAIRES)	164 919 958	47 914 457	(11 716 487)	201 117 928
SUBVENTIONS REPORTÉES AFFECTÉES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION CORPORELLES (AUTRES QUE RÈGLES BUDGÉTAIRES)				
Gouvernement du Québec	888 940	795 585	(63 581)	1 620 944
Transferts d'autres gouvernements	342 150	2 577 000	(24 453)	2 894 697
Autres	557 362	-	(36 101)	521 261
	1 788 452	3 372 585	(124 135)	5 036 902
Total	166 708 410	51 287 042	(11 840 622)	206 154 830

	2020 (redressé)			
	Solde au début de l'exercice	Revenus constatés à titre de revenus reportés pour l'exercice	Revenus reportés constatés à titre de revenus pour l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE (RÈGLES BUDGÉTAIRES)	153 237 240	21 732 440	(10 049 722)	164 919 958
SUBVENTIONS REPORTÉES AFFECTÉES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION CORPORELLES (AUTRES QUE RÈGLES BUDGÉTAIRES)				
Gouvernement du Québec	952 505	-	(63 565)	888 940
Transferts d'autres gouvernements	366 598	-	(24 448)	342 150
Autres	593 457	-	(36 095)	557 362
	1 912 560	-	(124 108)	1 788 452
Total	155 149 800	21 732 440	(10 173 830)	166 708 410

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 30 juin 2021

12. REVENUS PERÇUS D'AVANCE

	2021	2020 (redressé)
	\$	\$
Droits de scolarité perçus d'avance	19 450	39 863
Revenus perçus d'avance des usagers	111 717	99 740
Revenus perçus d'avance - autres que des usagers	1 211 918	1 347 254
Subventions reportées - provision pour perfectionnement conventionné	216 714	106 344
Subventions reportées - autres	114 573	-
	1 674 372	1 593 201

13. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le Centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. À compter du 1er juillet 2016, les congés de maladie acquis depuis cette date ne sont plus cumulatifs. Ils seront payés s'ils ne sont pas utilisés au cours de l'exercice.

2021				
Solde au début de l'exercice	Avantages sociaux gagnés dans l'exercice	Avantages sociaux utilisés dans l'exercice	Solde à la fin de l'exercice	
\$	\$	\$	\$	
Congés de maladie	3 712 476	4 488 388	(4 335 532)	3 865 332
Vacances	5 355 118	5 814 709	(5 459 897)	5 709 930
Assurance traitement	1 066 572	2 868 397	(3 783 463)	151 506
Autres avantages sociaux	412 946	2 736 681	(2 476 643)	672 984
	10 547 112	15 908 175	(16 055 535)	10 399 752

2020 (redressé)				
Solde au début de l'exercice	Avantages sociaux gagnés dans l'exercice	Avantages sociaux utilisés dans l'exercice	Solde à la fin de l'exercice	
\$	\$	\$	\$	
Congés de maladie	3 964 544	4 294 925	(4 546 993)	3 712 476
Vacances	4 967 173	5 443 865	(5 055 920)	5 355 118
Assurance traitement	455 560	4 430 337	(3 819 325)	1 066 572
Autres avantages sociaux	365 099	2 794 257	(2 746 410)	412 946
	9 752 376	16 963 384	(16 168 648)	10 547 112

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 30 juin 2021

14. DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Billet à ordre auprès de la Banque Royale du Canada remboursable semi-annuellement par versements de 40 204 \$ incluant les intérêts, échéant le 23 mars 2025, et portant intérêt au taux de 2,90 %	301 579	371 708
Billet à ordre auprès de la Banque Laurentienne du Canada remboursable semi-annuellement par versements de 81 402 \$ incluant les intérêts, échéant le 3 novembre 2021, et portant intérêt au taux de 3,70 %	1 406 964	1 514 699
Billet à ordre auprès de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière remboursable semi-annuellement par versements de 141 252 \$ incluant les intérêts, échéant le 2 décembre 2024, et portant intérêt au taux de 3,193 %	3 078 572	3 258 521
Obligation découlant d'un contrat de location acquisition remboursable trimestriellement par versements de 4 891 \$ incluant les intérêts, échéant le 8 mai 2023, et portant intérêt au taux de 3,0 %	28 504	43 871
	4 815 619	5 188 799

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme à la charge du Centre de services scolaire au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2022	1 680 244
2023	279 133
2024	274 068
2025	2 582 174
	4 815 619

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2021

15. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	2021	2020 (redressé)
	\$	\$
Billets auprès du Fonds de financement remboursables annuellement pour le capital et semi-annuellement pour les intérêts, échéant entre mai 2022 et février 2046, et portant intérêt à des taux variant entre 0,686 et 3,271 %	185 956 501	165 195 000
Moins : Frais reportés liés aux dettes	(873 754)	(815 501)
	185 082 747	164 379 499

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2022	13 870 177
2023	13 273 177
2024	20 780 177
2025	32 673 862
2026	7 616 862
2027 et suivants	97 742 246
	185 956 501

16. AUTRES PASSIFS

	2021	2020 (redressé)
	\$	\$
Provision pour passif éventuel	230 284	12 500
Provision pour régime rétrospectif de la CNESST ¹	48 288	112 183
Provision relative aux offres salariales du gouvernement	10 983 799	-
Comptes à fin déterminée (fonds à destination spéciale)	940 405	805 463
Comptes à payer relatifs aux activités pour lesquelles le CSS agit à titre mandataire	5 398	(4 589)
	12 208 174	925 557

¹ CNESST : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2021

17. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021					
	Coût		Amortissement cumulé		Valeur comptable nette	
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions et réductions	Solde à la fin	Solde au début	Amortissement
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains	11 014 894	181 200	52 981	11 143 113		
Aménagements de terrains	18 075 602	2 703 230		20 778 832	4 745 555	979 770
Bâtiments et améliorations locales	192 303 480	19 551 058	611 181	211 243 357	136 349 219	2 680 478
Améliorations et renouvellements majeures	114 044 812	20 436 811	522 820	133 958 803	19 996 779	3 820 458
Matériel et équipements	12 270 969	7 304 805	2 059 151	17 516 623	5 424 191	3 459 587
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	5 768 634	888 530	571 033	6 086 131	2 570 032	575 122
Réseaux de télécommunication	4 714 165	295 456		5 009 621	3 084 756	244 276
	358 192 556	51 361 090	3 817 166	405 736 480	172 170 532	11 759 691
					180 775 319	3 329 032
						224 961 161

	2020 (redressé)					
	Coût		Amortissement cumulé		Valeur comptable nette	
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions et réductions	Solde à la fin	Solde au début	Amortissement
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains	10 099 305	915 589		11 014 894		
Aménagements de terrains	15 235 739	2 839 863		18 075 602	3 871 982	873 573
Bâtiments et améliorations locales	190 097 231	2 206 249		192 303 480	133 631 216	2 718 003
Améliorations et renouvellements majeures	103 030 930	11 013 882		114 044 812	16 544 454	3 452 325
Matériel et équipements	11 153 966	2 865 952	1 748 949	12 270 969	4 390 991	2 775 211
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	5 519 030	1 095 641	847 037	5 768 634	2 896 592	520 477
Réseaux de télécommunication	4 590 266	123 899		4 714 165	2 851 401	233 355
	339 726 467	21 062 075	2 595 986	358 192 556	164 186 636	10 572 944
					172 170 532	3 084 756
						186 022 024

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2021

17. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Le total des immobilisations corporelles inclut des biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur pour 27 993 242 \$ (7 558 391 \$ au 30 juin 2020), soit 27 224 070 \$ (7 162 174 \$ au 30 juin 2020) pour des bâtiments et 769 172 \$ (396 217 \$ au 30 juin 2020) pour des aménagements. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations corporelles.

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises à un coût total de 51 361 090 \$, dont un montant de 9 468 997 \$ (4 436 465 \$ au 30 juin 2020) est impayé à la fin de l'exercice.

Les immobilisations corporelles pour un montant de 3 372 585 \$ (0 \$ au 30 juin 2020) ont été soit acquises par donation ou pour une valeur symbolique, soit financées en partie ou en totalité par des contributions externes au périmètre comptable.

18. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- le Centre de services scolaire est lié par des contrats de transport scolaire représentant des engagements de 64 058 192 \$ (78 722 993 \$ au 30 juin 2020), répartis comme suit : 15 847 732 \$ en 2021-2022, 15 752 993 \$ en 2022-2023, 16 068 053 \$ en 2023-2024 et 16 389 414 \$ en 2024-2025;
- le Centre de services scolaire a signé des contrats pour l'amélioration, la transformation et la rénovation des immeubles représentant des engagements de 50 684 225 \$ (34 324 889 \$ au 30 juin 2020). Ces travaux seront réalisés pendant la prochaine année et seront financés par des allocations d'investissement (dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention) et une contribution de 6 500 000 \$ de la Ville de Saint-Georges.
- le Centre de services scolaire est lié par des contrats d'entretien ménager représentant des engagements de 5 360 409 \$ (5 661 323 \$ au 30 juin 2020), répartis comme suit : 3 221 346 \$ en 2021-2022 et 2 139 063 \$ en 2022-2023;
- le Centre de services scolaire a signé divers contrats pour un montant totalisant 1 762 205 \$ (2 155 057 \$ au 30 juin 2020) s'échelonnant jusqu'en 2025.

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux droits contractuels suivants :

- en vertu de certains de ses baux, le Centre de services scolaire a consenti des emphytéoses en vertu desquelles il deviendra propriétaire des bâtiments construits par les locataires au terme des baux. Les échéances des baux emphytéotiques et la valeur au rôle d'évaluation actuel de ces bâtiments sont de 1 908 200 \$ échéant en 2066-2067 et 250 000 \$ échéant en 2069 -2070;

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2021

- le Centre de services scolaire a consenti des baux de location de locaux ayant une valeur de 1 637 045 \$ échéant en 2028-2029 et en 2039-2040.

19. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Centre de services scolaire est exposé à diverses réclamations, griefs et poursuites judiciaires en dommages et intérêts. Le Centre de services scolaire inscrit une provision à l'égard d'une réclamation seulement lorsqu'il est probable que celle-ci entraînera un débours et qu'une estimation raisonnable de la somme à verser peut en être faite. Au 30 juin 2021, la direction n'est pas en mesure d'évaluer l'issue de ces réclamations ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée au surplus (ou déficit) de la période alors en cours.

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration, du directeur général, des directeurs généraux adjoints et des directions de services administratifs et d'établissement du Centre de services scolaire.

Le Centre de services scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre le Centre de services scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives. Aussi, le Centre de services scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

21. ALLOCATION ANTICIPÉE PAR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

L'allocation anticipée par le Centre de services scolaire a trait à la comptabilisation d'une allocation à recevoir équivalente à la provision des charges salariales à payer au 30 juin 2021 reliées aux offres gouvernementales concernant les nouvelles conventions collectives qui s'appliqueront rétroactivement au 1^{er} avril 2019 ainsi qu'à la rétroactivité à payer au 30 juin 2021 et des intérêts afférents relatifs au règlement concernant l'équité salariale de certains corps d'emploi. Les allocations anticipées ont été comptabilisées aux lignes 21976 et 21977 de la page 210 de Trafics.

Historiquement, le MEQ a toujours financé ces éléments. L'hypothèse la plus probable est qu'il en soit ainsi pour les sommes provisionnées.

Bien que la norme sur les paiements de transfert stipule qu'un revenu ne peut être constaté que lorsque l'organisme émetteur l'ait autorisé et, qu'à ce jour, les conditions de financement demeurent

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 30 juin 2021

21. ALLOCATION ANTICIPÉE PAR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE (suite)

à être précisées auprès des autorités centrales et que les règles budgétaires 2020-2021 n'aient pas été ajustées en conséquence, il appert que l'hypothèse la plus probable soit que les montants subventionnés seront financés par le MEQ.

Advenant la situation peu probable que les montants provisionnés ne soient pas financés, les effets sur les états financiers du Centre de services scolaire seraient les suivants :

	Montant publié	Montant redressé le cas échéant
	\$	\$
Subvention de fonctionnement du MEQ	223 067 620	210 444 720
Excédent (déficit) de l'exercice	5 340 680	(7 282 220)
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	25 782 984	13 160 084
Dette nette	(201 254 424)	(213 877 324)

22. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Centre de services scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2021.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit du Centre de services scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2021

22. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Étant donné que le Centre de services scolaire comptabilise ses instruments financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que le Centre de services scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu.